



SOLEIL ET SANTÉ AU TRAVAIL – CAMPAGNE DE PRÉVENTION UVEX ET SÉCURITÉ SOLAIRE



travail estime d'ailleurs que le rayonnement

Spécialiste européen des équipements de protection individuelle, uvex, dont le nom a pour origine UltraViolet Excluded, équipe depuis plusieurs années l'ensemble de ses lunettes et lunettes-masques de la technologie UV400 qui bloque l'intégralité du rayonnement ultraviolet, protégeant ainsi les utilisateurs des risques d'ophtalmie et de cataracte. Particulièrement attentif à cette question de la protection solaire, uvex est partenaire officiel du programme Soleil et Santé au Travail porté par l'association Sécurité Solaire. Dans ce cadre, uvex apporte à l'association son expertise, des produits, une assistance logistique et, surtout, lance une campagne de prévention pour sensibiliser.

« Fidèle à notre mission "protecting people", nous sommes fiers d'accompagner l'association Sécurité Solaire - centre collaborateur de l'OMS sur la question des expositions solaires en milieu professionnel - dans une démarche de prévention, qui fait partie intégrante de notre métier de fabricant. En effet, beaucoup d'idées reçues circulent encore sur les risques solaires et il est important de combattre ces préjugés afin d'assurer la protection des travailleurs au quotidien » souligne Stéphane Nikonoff, directeur général uvex Heckel sas.

Rayons UV : un risque avéré pour les yeux

Les risques du soleil en milieu professionnel constituent un réel enjeu de santé publique. En effet, au sein de l'Union Européenne, près de 15 millions de travailleurs passent au moins 75 % de leur vie professionnelle à l'extérieur et sont donc soumis au rayonnement solaire. Par exemple, les travailleurs en plein air tels que les agriculteurs, les jardiniers, les éleveurs, les professionnels de la construction, sont concernés par les risques liés aux rayons UV solaires. Les personnes travaillant en altitude ou sur des surfaces très réfléchissantes (neige, sable ou eau) sont également concernées par des risques d'exposition aux UV beaucoup plus élevés. Certains d'entre eux sont aussi confrontés à une exposition au rayonnement optique artificiel qui peut présenter différents dangers, notamment les personnes travaillant au contact de lampes UV (polymérisation des colles, durcissement des encres, lampes germicides) dans le secteur médical, agroalimentaire, l'imprimerie, le soudage, le traitement des eaux ou le revêtement de surfaces. Ainsi, les expositions fréquentes aux rayons UV, solaires ou artificiels, peuvent entraîner des pathologies oculaires comme la photo conjonctivite, la photokératite et accélérer la venue de la cataracte ou de la DMLA (dégénérescence maculaire liée à l'âge), première cause de cécité dans les pays développés. « Lorsque l'on évoque les rayonnements UV, 95 % des personnes interrogées pensent aux problèmes de peau qui en résultent. Seuls 7 % des gens associent les rayons UV à des maladies oculaires. Pourtant, l'œil est, avec la peau, l'organe le plus sensible aux lésions provoquées par les rayonnements UV. Les rayons UV n'engendrant pas systématiquement d'effets immédiats sur l'œil, il est impératif de sensibiliser les professionnels sur le sujet. L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au

solaire est le 1^{er} agent cancérigène au travail » explique Valérie Muller, chef de produit uvex.

Une campagne de prévention pour contribuer au programme Soleil et Santé au Travail de l'association Sécurité Solaire

Afin d'attirer l'attention des professionnels sur les risques solaires au travail, uvex et La Sécurité Solaire mettent leur force en commun et lancent une campagne conjointe de prévention. Dans ce cadre, des documents de sensibilisation (affiches et dépliants) seront mis à disposition des distributeurs et des entreprises. Des sessions d'information et des ateliers sur la protection des yeux seront également organisés au sein d'entreprises et d'instituts de formation. Pour rendre davantage concret l'impact des rayons UV sur les yeux, uvex a également développé une lunette d'impression 3D simulant les effets d'une cataracte. En effet, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) estime que 20 % des cas de cataracte pourraient être évités en se protégeant correctement les yeux des UV. « Je suis particulièrement heureux qu'uvex, véritable expert de la protection oculaire, soutienne le programme Soleil et Santé au travail et s'engage à nos côtés pour sensibiliser et mieux protéger celles et ceux qui travaillent à l'extérieur. Pour ces derniers, il est bien documenté que les risques de cancer cutané mais aussi de pathologie oculaire comme la cataracte sont largement augmentés » souligne Pierre Césarini, directeur délégué de La Sécurité Solaire. ● uvex Heckel sas.